

Les femmes autochtones et le Plan Nord

Aurélie Arnaud

Number 764, April–May 2013

Le Nord pour tous, vraiment?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68918ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Arnaud, A. (2013). Les femmes autochtones et le Plan Nord. *Relations*, (764), 22–22.

Radio-Canada, a dévoilé, à l'automne 2012, que les actionnaires du sud du Québec bénéficiaient beaucoup plus largement de ces contrats que les actionnaires innus, pourtant majoritaires. Une situation pleine d'irrégularités décriée par plusieurs Innus.

Quant aux Atikamekws, des négociations bilatérales entamées avec le gouvernement libéral se poursuivent avec le gouvernement péquiste dans le but d'arriver à une entente sur la gestion des ressources naturelles d'ici juillet 2013. Du côté des Algonquins, tout est encore à faire.

Les inégalités qui caractérisent les relations entre le gouvernement du Québec et les diverses nations autochtones sont au cœur de nombreux reproches que suscite le Plan

Nord. La table de travail promise par Pauline Marois ne manque donc pas de défis à relever. Le premier sera probablement de rétablir la confiance avec les communautés autochtones qui ont été mises à l'écart dans le processus de concertation des libéraux tout en poursuivant les avancées réalisées avec celles ayant signé des conventions. Pour le moment, la première ministre se fait rassurante envers les Premières Nations et les Inuits. Il faut toutefois garder en tête qu'elle a adopté la même attitude sécurisante envers les investisseurs étrangers, arguant que le Plan Nord demeurerait à l'ordre du jour et que les changements qu'elle compte y apporter ne seront pas de nature à les contrarier. ●

Les femmes autochtones et le Plan Nord

AURÉLIE ARNAUD

Vantée par le précédent gouvernement comme la solution au chômage et à la pauvreté dans les régions, le développement minier dans le Nord québécois semble ne pas offrir les mêmes promesses aux femmes qu'aux hommes. En effet, « seule une faible proportion des emplois miniers et des emplois de construction seraient occupés par des femmes », selon l'avis du Conseil du statut de la femme, intitulé « Les femmes et le Plan Nord: pour un développement nordique égalitaire ». Cela est particulièrement vrai chez les femmes autochtones. Seulement 1 % des femmes de la communauté innue de La Romaine travaillent sur le chantier hydroélectrique et la majeure partie occupent des emplois dits féminins: femmes de ménage, cuisinières, assistantes. Dans la communauté de Mingan, aucune femme ne travaille sur le chantier.

L'absence de services de garderie dans les entreprises est un obstacle majeur à la participation des femmes dans l'industrie minière, et en particulier des femmes autochtones. Or, les compagnies sont très réticentes à l'idée d'en ouvrir, selon plusieurs études. Près du tiers de la population dans les régions du Nord est constitué d'enfants de moins de 15 ans. Les grossesses adolescentes y sont nombreuses, ainsi que les mères monoparentales. Les femmes en âge de travailler se retrouvent bien souvent responsables de plusieurs enfants – les leurs, ceux de leurs enfants ou ceux qu'elles ont adopté d'autres membres de leur famille. Les horaires atypiques et l'éloignement compliquent d'autant plus la conciliation travail-famille.

De plus, tous les rapports portant sur l'emploi des femmes autochtones dans les milieux professionnels non traditionnels constatent de nombreux cas de harcèlement.

Ils recommandent l'adoption d'une politique de tolérance zéro ainsi que des formations de sensibilisation aux différences culturelles, car les femmes autochtones subissent une double discrimination: à la fois sexiste et raciste. Des cas de viols sur le chantier de La Romaine et autour de Schefferville, par exemple, ont été rapportés, mais sont restés impunis, car les femmes préféraient abandonner les accusations par peur d'être stigmatisées. D'autres ont dû se résigner à quitter leur emploi, ne supportant plus le harcèlement dont elles étaient victimes. Ce genre de comportements de la part des travailleurs n'est pas étranger au fait qu'ils se sentent de moins en moins attachés à la région dans laquelle ils travaillent.

Par ailleurs, les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel accueillent une part grandissante de jeunes filles, ce qui pourrait être relié à des cas de prostitution déguisée: de plus en plus d'entre elles se voient proposer de la drogue ou de l'alcool en échange de services sexuels.

Devant cette situation complexe, la participation des femmes tout au long du processus de consultation et de décision concernant les projets de mines est absolument nécessaire, même si elle n'est pas toujours spontanée. L'exemple de la mine de nickel de Voisey's Bay, au Labrador, à la fin des années 1990, en témoigne. Grâce à Condition féminine Canada et à des organisations de femmes, la participation des femmes des communautés innues et inuites s'est significativement accrue lors des consultations en vue de l'installation de la mine. Cela a permis aux femmes de faire valoir leurs points de vue sur les différentes conséquences que le développement minier aurait pour elles et de participer, par la suite, aux négociations de l'entente sur les retombées et les bénéfices pour la communauté. Cette entente a donc pris en compte les besoins des femmes en matière d'emploi et leurs mises en garde en ce qui a trait à la discrimination.

L'auteure est responsable des communications à Femmes autochtones du Québec